



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4877

Gymnase Mado Bonnet- Aménagement de locaux et installation d'un bâtiment modulaire -
Opération n° 08286004 - avenue Paul Santy, 69008 Lyon - Lancement de l'opération et
affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1- Programme 00004

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4877 - GYMNASSE MADO BONNET- AMENAGEMENT DE LOCAUX ET INSTALLATION D'UN BATIMENT MODULAIRE - OPERATION N° 08286004 - AVENUE PAUL SANTY, 69008 LYON - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1- PROGRAMME 00004 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n°2015-1 «Aménagements équipements sportifs», programme n° 00004.

La Ville de Lyon souhaite engager les travaux suivants au sein du gymnase Mado BONNET, situé 20 rue Paul SANTY à Lyon 8^{ème}, équipement où évolue notamment l'équipe de basket féminine de l'ASVEL :

- agrandissement de vestiaires avec réorganisation des espaces douches et installation de nouveaux équipements ;
- aménagement de 2 bureaux et remise en peinture des circulations, dans la zone réservée aux joueuses et au staff de l'équipe ;
- création d'une loge VIP au niveau supérieur des tribunes Nord ;
- édification d'un espace réceptif extérieur en éléments modulaires.

Ces aménagements seront livrés au deuxième semestre 2019.

Le montant global de l'opération est estimé à ce jour à 650 000 €TDC (valeur juin 2019, hors mobilier). Ce montant estimatif sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

Cette opération sera financée par affectation de l'autorisation de programme n°2015-1, Programme n° 00004.

Les marchés de prestations intellectuelles, travaux, coordination SPS, contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu la délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en vigueur relative aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération 08286004 «Gymnase Mado Bonnet – Aménagement de locaux et installation d'un bâtiment modulaire» est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Aménagements équipements sportifs », programme n°00004.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00004, AP n° 2015-1, opération n° 08286004, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 411, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

2019 :	600 000 €;
2020 :	50 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
- 4- Les dépenses de fonctionnement liées aux frais de location de modulaire seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2019, opération SPSS, article 6135, fonction 411.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY